

**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 1^{er} avril 2015**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 16
Membres ayant donné procuration : 4
Membre absent excusé: 0

L'an deux mille quinze, le premier avril à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes des Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le 26 mars 2015, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX, M. LOUIS, Mme BUHAJEZUK, M. PERLATI,
M. DE LAZZER, M. DILLIER (suppléant), M. BOGUET (suppléant) et
Mme GRANDPIERRE-DROUARD (suppléante)

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU VAL DE FENSCH

: M. JURCZAK, M. MEDVES, M. TARILLON et Mme SPERANDIO (suppléante)

COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET, M. THEIS et M. LANGENFELD

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DES TROIS FRONTIERES

: M. TRITZ

Etaient absents (avec procuration) :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU VAL DE FENSCH

: M. BRIZZI a donné procuration à M. TARILLON.
M. CORAZZA a donné procuration à M. MEDVES.
Mme CORION a donné procuration à M. JURCZAK.

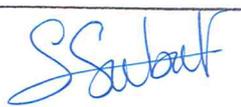
COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DES TROIS FRONTIERES

: M. TINNES a donné procuration à M. TRITZ.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

Publiée le 24.10.4.2015
Notifiée le
Hayange, le 24.10.4.2015
Le Directeur Général des Services,
par délégation du Président,




Stéphanie SIEBERT

N° 2015-14

Objet : Budget Primitif 2015.

Conformément aux informations données à l'occasion du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 25 février 2015, le budget primitif 2015, tel que présenté, montre :

- ✓ des dépenses de fonctionnement se montant à 9 515 264,00 € qui englobent les dépenses liées aux marchés des déchetteries, aux frais d'assurance et d'expertise en assurance, à la rémunération de personnels permanents et accessoires, aux indemnités des élus, à la mutualisation des services et aux amortissements.
- ✓ des recettes de fonctionnement à hauteur de cette même somme, correspondant à la cotisation des membres, à leur participation relative aux marchés de prestation et aux versements issus de la valorisation des déchets.
- ✓ des dépenses d'investissement à hauteur de 63 760,00 € pour l'acquisition de mobilier, de matériel informatique, de licences pour la comptabilité et la gestion des ressources humaines ainsi que de piézomètres pour le site de Manom.
- ✓ des recettes d'investissement à hauteur de cette même somme provenant du virement de la section de fonctionnement et des amortissements.

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel PERLATI, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif pour l'exercice 2015 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

VOTE le budget général pour l'exercice 2015 du SYDELON lequel s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour :

- la section de fonctionnement à	9 515 264.00 €
- la section d'investissement à	63 760.00 €

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération a été affiché le **15 AVR. 2015**
à l'Hôtel de Communauté de HAYANGE.

Florange, le **14 AVR. 2015**

Le Président,

Michel PAQUET

